

Cour d'Appel de Paris
Tribunal judiciaire de Paris

N° Parquet : [REDACTED]
N° de minute : [REDACTED]

EXTRAIT DE DECISION PENALE

[REDACTED]

faire droit à l'exception de nullité soulevée par le/la/les prévenu(e)(s)
relative à la procédure antérieure à l'acte de saisine

a été relaxé pour :

- 8544 RECIDIVE DE CONDUITE D'UN VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE: CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME (SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) faits commis à PARIS le 20 août 2021 prévus par ART.L.234-1 §I,§V C.ROUTE. et réprimés par ART.L.234-1 §I, ART.L.234-2 §I, ART.L.224-12, ART.L.234-12 §I, ART.L.234-13 C.ROUTE. ART.132-10 C.PENAL.

par le Tribunal Correctionnel de Paris - 28e chambre correctionnelle -

Edité le 23 janvier 2023

Cet imprimé a été remis ce jour pour information :

- au condamné
- à la (aux) personne(s) civilement responsable(s)
- à la (aux) partie(s) civile(s)

à au conseil Me Remy JOSSEAU

Une copie est conservée au dossier.

